

Bonjour KATERINE LOUINEAU,

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que la Sécurité sociale des artistes auteurs a été agréée pour gérer votre régime de sécurité sociale en lien avec vos activités artistiques.



La Sécurité sociale des artistes auteurs reprend la gestion du régime social des artistes-auteurs initialement attribuée à l'Agessa et la branche sécurité sociale de la Maison des artistes.

En savoir plus

« Ce nouvel organisme unique, rapprochement de l'Agessa et de la Maison des artistes, permet de mutualiser les compétences et les ressources et ainsi mieux assurer ses missions de service public. »

Thierry DumasDirecteur de la Sécurité sociale des artistes auteurs

Les missions de la Sécurité sociale des artistes auteurs



Affilier les nouveaux artistes-auteurs et contrôler la nature des activités. <u>En savoir plus</u>



Accompagner et informer les artistes-auteurs sur leurs droits et démarches en matière de protection sociale (cotisations, maladie, famille, retraite...). En savoir plus



Soutenir les artistes-auteurs les plus fragilisés grâce au fonds d'action sociale. En savoir plus



Recenser les artistes-auteurs, les diffuseurs et les commerces d'art. En savoir plus

L'ensemble des collaborateurs de la Sécurité sociale des artistes auteurs se joint à moi pour

vous présenter nos meilleurs vœux.

Arnaud CamboulivesDirecteur de la relation artiste-auteur



secu-artistesauteurs.fr



Documents clés en main à télécharger



Réunions d'information en présentiel ou en distanciel



Réseaux sociaux

Cet email a été envoyé à katerine.louineau@orange.fr.

Vous recevez cet email car vous êtes inscrit à nos services ou notre newsletter. Si vous souhaitez ne plus recevoir de communication de notre part, vous pouvez cliquer sur le lien suivant : Désinscription